



Puis je me mettre en arrêt maladie le temps du licenciement ?

Par **mourflette**, le **19/02/2009** à **16:54**

je suis licencier pour inaptitude

j'ai toujours entendu dire qu'une personne ne pouvait être licencier du temps qu'elle était en arrêt maladie et mon directeur me la confirmer, or ce dernier me dit de me mettre en arrêt maladie durant la procédure pour que je touche un minimum de revenu

je ne comprends plus, puis je me mettre en maladie ou pas et si oui du coup peut il me licencier ?

merci pour votre reponse
cordialement

Par **Visiteur**, le **19/02/2009** à **17:07**

bonjour,

vous n'êtes pas payé par votre employeur pendant la procédure :

- pendant le délai entre les 2 visites médicales (15 jours)
- pendant le mois après la 2ème visite médicale au cours duquel l'employeur cherche à vous reclasser.

Vous pouvez être en maladie entre les 2 visites médicales. il faut que votre arrêt de travail se termine avant la 2ème visite.

ps. le motif de l'arrêt de travail doit être différent de celui de l'inaptitude.

vous ne pourrez pas vous remettre en maladie après la 2ème visite médicale.